



ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Reconnue d'utilité publique (Décret du 26/09/68)
Section de la Corrèze

Catherine LAVERGNE
Vice-Présidente AMOPA 19
cathy.lavergne@wanadoo.fr

Tulle, le 5 septembre 2024

Objet : concours 2025 à l'attention des écoles maternelles.

Cher(e)s collègues,

Chaque année, l'AMOPA propose aux écoliers, collégiens et lycéens de participer à des concours. Pour les écoles maternelles, il s'agit du concours Arts et maths.

Ce concours présente deux niveaux, le niveau départemental et le niveau national, avec des prix pour chacun des deux niveaux.

Il fait l'objet d'une fiche de présentation et de précisions jointe au présent courrier. Sur cette fiche sont mentionnés la date limite d'envoi des travaux, le nom du référent départemental à qui doivent être expédiés ces travaux, ainsi que son adresse. Pensez à bien respecter les consignes données. En cas de besoin, vous pouvez contacter le référent départemental indiqué.

Bonne année scolaire à tous

Catherine LAVERGNE